

# BILLETS D'AVION MARSEILLE - HELSINKI

## MARCHE PASSE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

### La principale

Service  
Intendance

Dossier suivi par  
Mme Martine MASSON

Téléphone  
04 90 33 27 20

Fax  
04 90 32 50 75

Courriel  
[ges.clg.anne.frank@ac-aix-marseille.fr](mailto:ges.clg.anne.frank@ac-aix-marseille.fr)

1 rue du Docteur Fleming  
84310 Morières les Avignon

### Dépositaire de l'offre :

Etablissement : Collège Anne Frank  
Esplanade du Collège  
1 Rue du Docteur Fleming  
84 310 MORIERES LES AVIGNON

Téléphone : 04.90.33.27.20

Mail : [ges.clg.anne.frank@ac-aix-marseille.fr](mailto:ges.clg.anne.frank@ac-aix-marseille.fr)

Pouvoir adjudicateur : Annie COMBES, Principale du Collège

Contact : Martine MASSON, Adjointe Gestionnaire

### Nature du marché :

Marché à procédure adaptée en application des articles L2123-1, R2123-4 et R2123-5 du Code de la commande publique (CCP 2019).

Publication sur le site internet AJI (Association des Journées de l'Intendance).

### Objet du marché :

Prestation pour un transport en avion (aller-retour) dans le cadre d'un échange scolaire en un seul lot.

**Départ :** Aéroport MARSEILLE PROVENCE

**Destination :** Aéroport d'HELSINKI VANTAA

**Dates :** Aller (Marseille – Helsinki) : le 29 janvier 2020

Retour (Helsinki – Marseille) : le 6 Février 2020

**Effectif prévu :** Minimum : 20 élèves (14 à 16 ans) + 2 adultes

Maximum : 30 élèves (14 à 16 ans) + 3 adultes



2/3

Le nombre définitif de participants sera communiqué lors de l'adjudication du marché. Merci d'établir un chiffrage pour toutes les possibilités entre l'effectif minimum et l'effectif maximum prévu.

Le tarif devra être garanti jusqu'à la date des prestations.

La prestation doit obligatoirement respecter les exigences ci-dessous :

- Le départ du vol aller devra obligatoirement avoir lieu le matin (entre 6h et 12h) et celui du retour dans l'après-midi (à partir de 12h).
- Le vol pourra prévoir une escale, mais celle-ci ne devra pas excéder 3 heures et ne devra pas nécessiter de changer d'aéroport.
- Il sera prévu pour chaque participant un bagage en soute et un bagage en cabine, et cela sans surcoût ultérieur.

Chaque candidat pourra fournir plusieurs propositions.

### **Assurances :**

Les assurances seront incluses et le détail des garanties précisant les conditions d'annulation sera joint au devis.

Les candidats préciseront les conditions particulières de report ou d'annulation en cas de décision par les autorités d'interdiction des voyages scolaires à l'étranger durant la période prévues (risque attentat élevé, menace sanitaire...).

### **Références exigées :**

La proposition des candidats satisfera aux normes applicables en France et en Europe, en particulier celles applicables aux transports scolaires et aux transports aériens.

### **Dépôt et présentation des candidatures :**

Le dépôt des candidatures doit impérativement intervenir avant **le mercredi 11 septembre 2019 à 12h00**.

Toute candidature reçue après cette date sera rejetée.

Le dossier de candidature comprendra :

- Le présent avis valant cahier des charges signé en dernière page par le candidat
- Un projet de contrat précisant les prestations proposés et leur coût.
- Le détail des garanties prévues dans le contrat d'assurance.
- Tout autre document que le candidat jugera utile.

Les offres déposées seront présentées en langue française et exprimées en euros, toutes taxes comprises. Elles feront apparaître :

- Le coût par participant, accompagnateurs compris (pas de gratuité pour ceux-ci).



3/3

- Le nombre de participants minimum permettant d'établir le tarif proposé.

Les candidatures devront être adressées :

- Sur la plateforme AJI en priorité.
- Par courrier électronique avec pour objet « **MAPA FINLANDE** » aux adresses suivantes :

[ce.0841116g@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.0841116g@ac-aix-marseille.fr)

[ges.clg.anne.frank@ac-aix-marseille.fr](mailto:ges.clg.anne.frank@ac-aix-marseille.fr)

La commission d'appel d'offres se tiendra à partir du 12 septembre 2019.

### **Engagement :**

Les candidats déposant une offre s'engagent à disposer des réservations nécessaires jusqu'à la date de signature du contrat. Cette signature ne pourra intervenir que lorsque tous les élèves seront inscrits.

### **Critères d'attribution du marché :**

Prix : 70 %

Qualité des prestations : 30 %

### **Modalités de règlement :**

Le règlement s'effectuera par mandat administratif, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Le titulaire pourra recevoir un acompte correspondant à 70% maximum du montant du marché. Cet acompte sera versé sur présentation d'un document émis par le titulaire en deux versements, le premier de 30 %, le second de 40%. Le solde sera versé au moment du départ du voyage.

Les factures seront déposées sur la plateforme CHORUS PRO sous le SIRET n°200 020 600 00017.

### **Résiliation du marché :**

L'établissement se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation sans que les candidats puissent demander une quelconque indemnité.